

**Séance du 15 décembre 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°15122025D06

Objet : Vote des tarifs de l'eau potable pour l'année 2026

Date de la convocation et de l'affichage : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Serge GUILLEMAT
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON		X		Elodie DA SILVA
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA			X	
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Roger BILLARD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Exposé des motifs :

Depuis le 1^{er} octobre 2025, le service de l'eau potable est régi par un contrat de délégation de service public auprès de VEOLIA pour le réseau de Les Marches comme pour celui de Francin.

Il convient donc de voter la part communale qui sera appliquée sur la facture de l'eau et qui sera reversée par le concessionnaire pour l'année 2026.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2026 et de voter des tarifs identiques à ceux de 2025.

	Réseau d'eau potable Les Marches	Réseau d'eau potable Francin
Montant part fixe (abonnement)	12 € HT	6 € HT
Montant part proportionnelle	0.5015 € HT	0.20 € HT

Le prix du m³ d'eau s'établit autour de 2.30 € TTC sur l'ensemble du territoire communal.

Il est rappelé que le prix des services de l'eau potable est établi selon une facturation qui comprend :

- une partie fixe correspondant à l'abonnement au service (relevé des compteurs, location, entretien des installations, facturation...) ;
- une partie variable liée au volume d'eau consommé.

Vu l'article L. 2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** la part communale applicable sur les tarifs de l'eau potable pour l'année 2026 comme suit :
 - Réseau d'eau potable de Les Marches

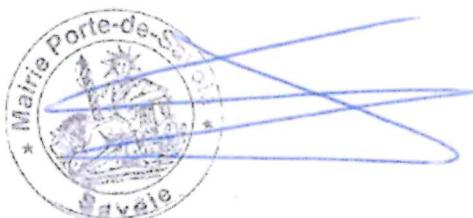
- Part fixe : 12 € HT
- Part proportionnelle : 0.5015 € HT par m³
- Réseau d'eau potable de Francin
 - Part fixe : 6€ HT
 - Part proportionnelle : 0.20 € HT par m³

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 décembre 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Roger BILLARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251215-15122025D06-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025